

Je vois que le bill prévoit des fonds pour la remise en état de vieilles maisons. Le maximum de \$2,000 ne représente certes pas grand-chose, et j'espère que le ministre consentira à hausser de beaucoup cette somme. Je compte aussi que les provinces accepteront de fournir des sommes équivalentes. Au simple point de vue bon sens ou affaires, il me semble que des travaux de réfection de \$6,000 ou \$7,000 sont de loin préférables à des travaux de rapiéçage de \$2,000 ou même \$4,000. Grâce à ces financements supplémentaires, on pourrait probablement transformer certaines de ces vieilles maisons en duplex offrant un bon logement à deux familles. J'espère également que ce genre de prêt serait mis à la disposition des familles établies n'importe où au Canada.

• (1530)

Je suis heureux de constater qu'on a l'intention de mettre des logements à la disposition des autochtones vivant dans les réserves. Si on peut disposer de l'argent nécessaire pour la construction de logements indispensables dans ces régions où n'existe certainement aucun système d'égout ni d'adduction d'eau, alors qu'on en donne et alors il n'y aura pas de discrimination. Il faudrait, à mon avis, mettre des prêts à la disposition des habitants d'autres régions rurales et de petits villages qui n'ont pas ces installations mais qui peuvent répondre à d'autres critères, comme les dimensions du terrain, une réserve d'eau autonome et un sol permettant l'usage de drains.

Voilà qui montre bien ce que je voulais dire: les habitants de toutes les régions devraient pouvoir demander et obtenir l'argent et les prêts destinés à la construction de logements en vertu de programmes nationaux. C'est pourquoi la construction de logements dans les régions rurales du Canada doit être à la fois subventionnée par les trois niveaux de gouvernement et par leurs nombreux ministères et organismes. Je voudrais une fois encore insister sur le fait que le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre des Finances doivent fournir l'argent nécessaire et conjuguer leurs efforts pour essayer de promouvoir l'économie dans les petits centres.

Le ministère provincial qui fait le plus pour restreindre la construction de logements est le ministère des Affaires municipales et le gouvernement de l'Ontario est loin d'être le moins coupable. Un proverbe dit: qui aime bien châtie bien, monsieur l'Orateur. Nous en avons eu un bel exemple jeudi dernier au cours des deux élections complémentaires provinciales; j'espère que le gouvernement ontarien prendra à cœur les sentiments de la population des régions rurales de l'Ontario et modifiera radicalement sa politique. Je conseillerais fortement à ce gouvernement de commencer à approuver ce grand nombre de terrains qui sont prêts pour le lotissement et qui permettront la construction de logements supplémentaires à bas prix.

Dans ma propre région, les gens font des pieds et des mains pour trouver des terrains à bâtir; ils disent tous qu'ils veulent sortir de la ville, et, croyez-le ou pas, en regardant par la fenêtre de mon bureau, je vois suffisamment d'espace pour construire 50 ou 100 maisons, mais aucun terrain n'est libre à cause du contrôle des lotissements et des lois ridicules du ministère de la Santé qui retardent tout; les inspecteurs de ce ministère s'amuse à approuver un terrain pour le rejeter parfois ensuite. Je peux dire que les gens de cette région ont trouvé un autre nom pour les inspecteurs; il les appellent les renifleurs d'égouts.

Je voudrais faire l'éloge du discours que le ministre du logement de l'Ontario a prononcé lundi dernier à midi, à

Loi sur l'habitation

Ottawa, et dans lequel il a décrit bon nombre de programmes mis de l'avant. Lundi soir, nous avons alors entendu un des directeurs du ministère et je constate avec plaisir que les deux gouvernements travaillent de concert et apporteront leur aide à cet égard.

Une des régions de ma circonscription, soit la municipalité de Muskoka, vient tout juste de préparer un mémoire à l'intention du groupe de travail consultatif de l'Ontario sur la politique du logement. Ils ont souligné avec force détail la pénurie de certains genres de logements, la grande difficulté de mettre en chantier de nouveaux logements, insistant sur le fait que la diversification de l'économie dans des régions choisies du district est prérequis à une amélioration fort importante des normes de vie de la population actuelle permanente de la région. De moins en moins de résidents de cette région possèdent leur terrain; actuellement moins de 50 p. 100 de la population a sa propriété privée. La proportion des terrains appartenant aux résidents du Toronto métropolitain a augmenté; actuellement, 33 p. 100 des terrains leur appartiennent. L'influence des résidents du Toronto métropolitain dans le district est donc devenue très significative et continue d'augmenter.

Des lois provinciales et fédérales visant à encourager l'emploi ont eu des répercussions directes sur la croissance industrielle et sur la nécessité d'implanter des logements résidentiels permanents. Le mémoire recommande également que des lotissements résidentiels soient permis sur un nombre restreint d'emplacements où l'on ne peut assurer des services qu'en partie. Il convient que le développement urbain non planifié dans les régions rurales n'est pas souhaitable; on croit dans cette région particulière de Muskoka que l'on pourrait permettre avec restriction le développement résidentiel dans les régions rurales et cette politique allégerait la crise du logement.

Le mémoire recommande également que la province étudie la possibilité d'accéder au marché du financement dans la mesure requise pour venir en aide aux groupes des petits et des moyens salariés qui ont besoin d'obtenir des hypothèques dans les régions rurales et récréatives du pays. Les institutions financières actuelles n'assurent pas de services appropriés pour ces régions; on refuse des hypothèques à bon nombre d'acheteurs en puissance dans les petites localités et dans les régions rurales qui n'ont pas tous les services publics. Les auteurs du mémoire sont également d'avis, et c'est là une opinion que j'ai exprimée bien des fois, qu'il devrait exister des moyens d'aider les municipalités à fournir des lotissements complètement aménagés pour la construction d'habitations dans de petits centres urbains. Cela devrait s'appliquer particulièrement aux localités des régions dont le terrain est accidenté et où les frais d'aménagement sont souvent très élevés. Ce genre d'aide permettrait de maintenir les prix des biens immobiliers à un niveau raisonnable.

On admet que l'aménagement urbain effectué sans discernement dans les régions rurales n'est pas désirable, mais les habitants du district de Muskoka pensent que l'on pourrait permettre la construction d'un nombre limité d'habitations dans ces régions. Une telle politique allégerait les problèmes. Il est très improbable qu'un tel aménagement puisse atteindre la densité urbaine excepté aux emplacements les plus appropriés, mais des mesures pourraient être adoptées dans le cadre de politiques de planification pour s'assurer que l'aménagement des régions rurales soit strictement réglementé et dirigé vers les emplacements les mieux appropriés à la construction d'habitations sur des terrains partiellement aménagés. La